

	Optique/ Chirurgie laser de l'œil	Dentaire	Audiologie	Hospitalisation programmée (chirurgie, obstétrique, anesthésie)
Vérifier que la dépense est adaptée à vos besoins				
Vérifier que les tarifs ou les dépassements d'honoraires correspondent à ceux pratiqués habituellement	Par rapport : - à la marque du verre et au défaut de vision (pour les équipements de classe B) <sup>(1)</sup> - à une opération identique pratiqué dans votre région	Pour tous les actes et plus particulièrement ceux à prix libres pratiqués dans votre région	Pour les appareils de classe 2 <sup>(2)</sup> de même marque	Pour une opération identique dans votre territoire de santé.
Vérifier que le praticien respecte les prix limites de vente dans le cadre du panier 100 % Santé	Pour les équipements de classe A  Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Pour les prothèses concernées  Depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2019	Pour les appareils de classe 1  Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019	
Obtenir une estimation de votre reste à charge				
Obtenir des informations sur le dispositif Buzin (offre 100 % Santé)	 Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2020	 Depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2019	 Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2019	

(1) La classe B regroupe les équipements pour lesquels les prix sont libres (hors offre 100 % Santé). (2) La classe 2 regroupe les aides auditives haut de gamme pour lesquelles les prix sont libres (hors offre 100% Santé).